

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2019/03/16-2

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 16/03/2019,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

Considérant la proposition de voyage universitaire pour les étudiants inscrits dans le cursus franco-allemand ;

DÉCIDE :

OBJET : Voyage universitaire à Paris organisé pour les étudiants du cursus franco-allemand.

Le conseil d'administration approuve le principe et les modalités d'organisation du voyage des étudiants du cursus franco-allemand tels que repris dans la présente délibération.

Article 1 : Objet

Le voyage universitaire, facultatif, concerne les étudiants de 2^{ème} année du cursus franco-allemand. Il se déroulera au mois de juin 2019 (entre le 1^{er} et le 4/06 à priori), les étudiants se rendront à Paris. Il est organisé par un enseignant de l'Institut présent lors du voyage.

Article 2 : Intérêt et objectifs pédagogiques

Afin de prolonger les enseignements des 2 premières années, aussi bien en Allemagne qu'en France, une vingtaine d'étudiants de la 2^{ème} année du cursus franco-allemand participeront à un séjour de 4 jours à Paris.

L'objectif est de visiter quelques haut-lieux de la vie politique française (Assemblée nationale, Sénat, Conseil constitutionnel ...), rencontrer leurs acteurs, discuter des modalités pratiques de leur travail, de la place des institutions dans la vie politique, des questions de représentativité, des réformes envisagées, dans une perspective de comparaison avec les institutions allemandes.

Un deuxième volet de ce voyage se situe dans la prolongation de l'enseignement de culture générale et portera essentiellement sur des sujets historiques et artistiques.

La question du rapport complexe entre mémoire et histoire sera au cœur du voyage en axant sur des populations et des périodes différentes : retour des « pieds noirs » (Musée national de l'histoire de l'immigration), contexte de la résistance lors de la seconde guerre mondiale, révolution française (Panthéon, Conciergerie ...).

La question de la restitution des biens spoliés (Musée du quai Branly- Jacques Chirac) et l'histoire des politiques sociales en France – le cas de la mutualité (Musée social) complètera ce second volet.

Pour toutes ces thématiques un rendez-vous avec un spécialiste sera prévu afin de discuter. En amont, les étudiants formeront des groupes qui seront chargés de préparer des questions et de mettre des informations à la disposition de leurs camarades.

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

Article 3 : Modalités d'organisation et de financement

Le nombre d'étudiants potentiellement concerné est de 23.

Les étudiants se rendent à Paris en TGV. Ils seront logés dans un hôtel pendant 3 nuitées.

Le budget global, qui intègre des frais de transports, d'hébergement, de restauration et de billetterie, est évalué à 11 020 €

Une participation des étudiants est sollicitée à hauteur de 340€ par personne, soit 7 820€, l'Institut finançant de son côté à hauteur de 2 300€ ce voyage.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

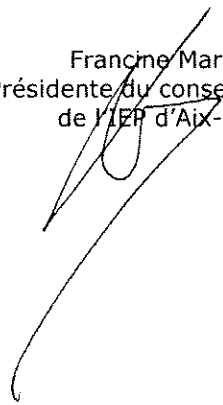
Présents et représentés : 27

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/03/2019

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE :